



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

La Ministre

Paris, le 20 avril 2020

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales et des organisations étudiantes,

Depuis plus d'un mois, tous les personnels de l'enseignement supérieur sont pleinement mobilisés afin d'assurer qu'aucun étudiant ne soit pénalisé dans son projet de formation et d'insertion professionnelle par les circonstances exceptionnelles que notre pays traverse. En particulier, la continuité pédagogique par le biais des outils numériques a été mise en place dans l'ensemble des formations, grâce à l'implication remarquable des enseignants-chercheurs et enseignants, mais aussi des équipes administratives et d'appui sans lesquelles cette révolution dans le fonctionnement de nos formations n'aurait pas été possible.

L'annonce par le Président de la République d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai, sans toutefois que les cours en présentiel ne reprennent dans les établissements d'enseignement supérieur, suscitent naturellement de nombreuses interrogations, tenant notamment aux modalités d'organisation du contrôle des connaissances, des concours d'entrée dans les écoles, ainsi qu'au calendrier de la fin de l'année et de la préparation de la rentrée.

Sur ces sujets, qui tiennent à l'organisation des prochains mois dans l'enseignement supérieur, j'ai ainsi souhaité adresser aux directeurs et présidents d'établissement les orientations que vous trouverez en pièce jointe. Dans ce contexte si particulier, je sais pouvoir compter sur vous pour contribuer, à vos fonctions, au meilleur accompagnement des étudiants mais aussi de l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants-chercheurs, enseignants, administratifs, ingénieurs ou techniciens.

Je ne manquerai pas de vous tenir informés de l'évolution de cette épidémie et de son impact pour nos services et plus largement pour l'ensemble de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales et étudiantes, en l'expression de mes plus vives salutations.

Frédérique VIDAL



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Paris, le 20 avril 2020

**La Ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation**

à

**Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs
des établissements d'enseignement supérieur**

s/c

**Mesdames et Messieurs les recteurs de région académique
et les recteurs délégués à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation**

Objet : Organisation de la fin de l'année dans l'enseignement supérieur

Depuis plus d'un mois, l'ensemble des formations d'enseignement supérieur, quels que soient leur statut et leur organisation, est pleinement mobilisé afin d'assurer qu'aucun étudiant ne soit pénalisé dans son projet de formation et d'insertion professionnelle par les circonstances exceptionnelles que notre pays traverse. En particulier, la continuité pédagogique par le biais des outils numériques a été mise en place dans l'ensemble des formations, grâce à l'implication remarquable des enseignants-chercheurs et enseignants, mais aussi des équipes administratives et d'appui sans lesquelles cette révolution dans le fonctionnement de nos formations n'aurait pas été possible.

L'annonce par le Président de la République d'un déconfinement progressif à partir du 11 mai, sans toutefois que les cours en présentiel ne reprennent dans les établissements d'enseignement supérieur, a naturellement suscité de nombreuses interrogations, tenant notamment aux modalités d'organisation du contrôle des connaissances, des concours d'entrée dans les écoles, ainsi qu'au calendrier de la fin de l'année et de la préparation de la rentrée.

Ces sujets présentent, je le sais, une sensibilité toute particulière, dans laquelle se retrouvent l'attachement de chaque établissement à sa spécificité et à son autonomie, le souci constant de maintenir l'excellence de ses formations, mais aussi les problématiques, si prégnantes dans cette période, de l'isolement des étudiants, de la fracture numérique, de l'accroissement des

inégalités sociales et de la solidarité nécessaire entre l'ensemble des composantes de l'enseignement supérieur.

Dans ce contexte, mon ministère a toujours été vigilant à associer l'ensemble des parties prenantes à la réflexion, à travers de très nombreux échanges avec les conférences de l'enseignement supérieur, les autres ministères concernés, les organisations étudiantes et syndicales, mais aussi les équipes (doyens, organisateurs de concours etc.) dans les établissements eux-mêmes.

Sur la base de ces échanges, et en gardant à cœur avant toute chose l'objectif de préserver la santé de tous et l'intérêt de nos étudiants dans cette période troublée, je vous invite, dans le respect de votre autonomie, à mettre en œuvre les orientations suivantes quant à l'organisation des prochains mois dans l'enseignement supérieur :

1/ Bien que les cours en présentiel pour les étudiants ne reprennent pas d'ici à l'été, les établissements resteront ouverts pour accueillir les activités le nécessitant.

Comme l'a annoncé le Président de la République, les cours en présentiel pour les étudiants ne reprendront pas d'ici à l'été dans les établissements d'enseignement supérieur. L'accueil des publics de la formation continue et la problématique des apprentis feront l'objet d'une communication spécifique, en lien avec le Ministère du travail, avec lequel un travail est engagé sur une hypothèse de réouverture progressive des CFA et des organismes de formation à partir du 11 mai.

Dans le respect du calendrier général de déconfinement, il conviendra cependant de veiller à ce que les établissements puissent être ouverts pour accueillir les activités qui nécessiteraient une présence physique. Cela pourrait concerner notamment le fonctionnement des laboratoires, les activités administratives indispensables à la préparation de la rentrée (examen des candidatures dans les formations, inscriptions, etc.), ainsi que l'accueil d'étudiants notamment pour les épreuves des concours devant se dérouler en présentiel.

A cet égard, je vous demande de bien vouloir faire preuve de solidarité au sein de l'enseignement supérieur pour ouvrir vos locaux à des établissements qui auraient impérativement besoin d'organiser ces épreuves en présentiel, *a fortiori* lorsque celles-ci devront être déployées sur l'ensemble du territoire.

2/ L'organisation des épreuves de fin d'année, pour les examens comme les concours, devra s'insérer dans un calendrier respectueux de l'intérêt des étudiants et permettant de préserver la rentrée.

Comme l'ensemble des chefs d'établissement et des équipes pédagogiques, je suis très attachée aux épreuves de fin d'année, qu'il s'agisse d'examens ou de concours, qui constituent la garantie de la qualité de nos formations. **Si l'attachement à la qualité de nos formations exclut, à mes yeux, toute action d'ensemble visant à neutraliser purement et simplement le semestre en cours ou à prévoir une validation automatique des enseignements, en particulier dans le cadre des diplômes nationaux dont mon ministère a vocation à garantir la qualité, les circonstances exceptionnelles que nous traversons nous obligent cependant à adapter les modalités de ces épreuves.** Je vous invite donc à procéder à de

telles adaptations autant que nécessaire, dans le cadre des compétences qui vous sont données par l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 et sous votre responsabilité juridique, dans le cadre des orientations suivantes.

En premier lieu, **je vous invite à réduire autant que possible le recours aux épreuves en présentiel en simplifiant les modalités d'examens et de concours.** Toutes les évaluations qui le peuvent devront être préférentiellement organisées à distance, en utilisant le contrôle continu et/ou en ayant recours à des travaux à domicile. Vous pourrez recourir à l'ensemble des outils, y compris numériques, à votre disposition, en veillant à la situation d'étudiants fragiles du fait de difficultés d'accès aux outils informatiques ou de toutes autres contraintes dont vous seriez informés. Je profite de ce message pour vous remercier des actions que vous avez conduites afin de fournir du matériel informatique aux étudiants pour garantir la continuité pédagogique et qui permettront de minimiser les configurations d'étudiants qui ne seraient pas en mesure de réaliser leurs examens à distance du fait du manque d'outils informatiques.

En second lieu, et en complément des calendriers annoncés concernant la PACES et les grandes écoles, **lorsque des épreuves en présentiel devront être maintenues, notamment s'agissant des concours d'entrée dans les grandes écoles, celles-ci devront se dérouler entre le 20 juin et le 7 août.** Ces bornes impératives sont nécessaires pour maintenir les dates de la rentrée de septembre afin de limiter les perturbations de l'année universitaire 2020-2021, et de prendre en compte les contraintes matérielles que les décisions des établissements font peser sur les étudiants, qui sont nombreux à être amenés à changer d'établissement, de filière, de lieu de formation et de résidence, et dont il convient de garder l'intérêt à cœur. Je sais que vous veillerez chacun à ce que les décisions d'organisation prises à votre niveau et sous votre responsabilité (choix des dates et des modalités) tiennent compte de l'ensemble des contraintes tenant aux profils des étudiants, y compris de la fragilité, hélas avérée, d'un certain nombre de nos étudiants isolés ou dans une situation sociale difficile.

En troisième lieu, **l'ensemble des épreuves en présentiel devront respecter des contraintes rigoureuses d'organisation permettant d'assurer la sécurité sanitaire des étudiants, mais aussi des surveillants et personnels mobilisés en appui.** Ces contraintes feront l'objet d'une communication ultérieure dans le cadre des consignes sanitaires d'ensemble et du plan gouvernemental de reprise d'activité, mais je vous invite d'ores et déjà à prévoir des adaptations des locaux (espacements importants entre les tables, aménagement des circulations), et à veiller à organiser une répartition étendue des centres d'examen sur le territoire national afin de limiter les déplacements d'étudiants. Dans la même logique, je vous déconseille l'organisation d'oraux en présentiel, logistiquement très complexe (hébergement, restauration, nettoyage etc.) et induisant nécessairement d'importants déplacements des étudiants.

Sur l'ensemble de ces points, les équipes de mon ministère (directions d'administration centrale, recteurs de région académique, recteurs délégués à l'ESRI etc.) seront pleinement à votre disposition pour mettre en œuvre ces orientations et répondre, comme ils le font avec diligence et attention, à l'ensemble de vos interrogations.

Au vu des attentes fortes sur la consolidation nationale de l'organisation des concours, le comité opérationnel dédié se réunit en début de semaine pour affiner l'organisation

logistique des épreuves conformément à ces orientations. L'ensemble du calendrier des épreuves sera rendu public dans le courant de la semaine sur une page dédiée du ministère.

Je vous remercie d'avance de votre mobilisation exceptionnelle dans cette période, dans le respect de l'intérêt de nos étudiants et de leur protection ainsi que de celle des personnels.

Je sais pouvoir compter sur vous !

Moi

Frédérique VIDAL

